

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
JEUDI 28 MAI 2020  
COMPTE RENDU**

**PRESENTS** : Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Mickaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Solange PERRIER, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

**ABSENT EXCUSE** : 0

**ABSENT** : 0

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Clément MOISSONNIER

L'installation du conseil municipal a enfin pu se faire jeudi 28 mai 2020 à 20 h 30.

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire liée au COVID 19, la réunion du conseil, sur autorisation du Sous Préfet de Roanne, s'est tenue à la salle ERA – Chemin Croix de Mission à ST JUST EN CHEVALET afin de pouvoir respecter les instructions imposées soit un minimum d'un m<sup>2</sup> par personne présente.

Ce premier conseil était public. La presse était d'ailleurs au rendez-vous.

Depuis l'élection du 15 mars 2020 lors duquel 15 élus avaient été désignés, la pandémie n'avait pas permis la tenue de ce conseil d'installation.

Après avoir accueilli l'assemblée et rappelé le résultat de ce scrutin,

Liste « Pour que vivre ici reste une chance » conduite par Pascal PONCET :

Pascal PONCET - BARLERIN Emmanuelle – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Mickaël DAUSSY – Nathalie OSSEDAT - Dominique SCIANDRONE – Céline VALLAS - CHAMOURET Antoine – Solange PERRIER

Liste « Engagés avec vous » conduite par Clément MOISSONNIER :

Clément MOISSONNIER - Urielle GONARD - Cyril EPINAT

Pascal PONCET, maire sortant, donne la présidence de la séance à Solange PERRIER, doyenne de l'Assemblée municipale.

## 1/ELECTION DU MAIRE

Madame PERRIER, après avoir fait l'appel des élus (tous présents), donne lecture du préambule. Clément MOISSONNIER est ensuite désigné secrétaire de séance (le plus jeune de l'assemblée). Deux assesseurs sont également désignés en vu de l'élection du maire et des adjoints : Antoine CHAMOURET et Urielle GONARD.

Madame PERRIER invite alors à procéder à l'élection du maire qui obtient le résultat suivant :

*Liste conduite par Pascal PONCET maire sortant (12 élus )*

1 candidat : Pascal PONCET

*Liste conduite par Clément MOISSONNIER (3 élus)*

Pas de candidat

Résultat : Pascal PONCET est élu maire / 11 voix et 4 blancs

**Pascal PONCET est proclamé maire et reprend la présidence de la séance.**

## 2/ DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Le maire propose d'en désigner trois.

Cette proposition ayant fait l'unanimité il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel.

### 3/ELECTIONS DES ADJOINTS

Candidats :

Liste « *Pour que vivre ici reste une chance* »

1 ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN (3ème adjointe sortante)

2 ème adjoint : Jean Paul ROYER (conseiller sortant)

3 ème adjointe : Dominique VIETTI (conseillère déléguée sortante)

Liste « *Engagés avec vous* »

Pas de candidat

Résultat :

1 ère adjointe : Emmanuelle BARLERIN

2 ème adjoint : Jean Paul ROYER

3 ème adjointe : Dominique VIETTI

Obtiennent 11 voix et quatre bulletins blancs

Monsieur le maire, annonce qu'il procédera, dans le mois à la nomination de 4 conseillers délégués par arrêté municipal : Michel COMPAGNAT – Colette MELON - DAUSSY Michael –Nathalie OSSEDAT, tous 4 conseillers sortants.

**Cyril EPINAT fait remarquer que les trois élus de la liste « Engagés pour vous » auraient souhaité avoir un poste de conseiller délégué.**

**Pascal PONCET répond qu'en général le maire désigne des conseillers délégués issus de la liste du maire élu.**

Monsieur le maire propose d'aborder le sujet de l'indemnité des élus bien que ce sujet ne soit pas porté à l'ordre du jour.

Il explique que, depuis le 29 décembre 2019, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L2123-23 du CGCT (51.60% de l'indice brut 1027 de la fonction publique pour les communes entre 1000 et 3499 habitants).

Toutefois, le maire demande à l'assemblée municipale de délibérer afin que le taux de 51.60% prévu par les textes ne soit pas retenu et propose le taux de 40% soit maintenu (taux appliqué aux précédents mandats) renonçant ainsi à une revalorisation de son indemnité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les indemnités du maire à 40 % de l'indice brut 1027 et celle des adjoints à 13.57 %.

L'enveloppe dédiée aux indemnités restera ainsi globalement la même que celle fixée lors du précédent mandat qui comprenait 4 adjoints et 2 conseillers délégués

### 4/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Selon la réglementation, Monsieur le maire procède à la lecture de la Charte de l'Elu local.

Il en remet un exemplaire à chaque élu ainsi qu'une copie des dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats des conseillers municipaux.

### 5/DESIGNATION REPRESENTANTS AUX CONSEILS ADMINISTRATION EHPAD – ECOLES ET COLLEGES (en raison de la nécessité de gérer la crise sanitaire)

Monsieur le maire demande à l'assemblée municipale de voter les représentants de la commune auprès des institutions les plus concernées par la crise sanitaire liée au « COVID 19 ».

Les élus suivants sont désignés

⇒ **EHPAD : Pascal PONCET (Président du Conseil d'Administration de droit) Emmanuelle BARLERIN, Solange PERRIER**

⇒ **ECOLES ET COLLEGES (ECOLE PUBLIQUE, ECOLE PRIVEE SACRE CŒUR, COLLEGE LE BREUIL, COLLEGE ST CAMILLE) : Ces délégués seront désignés lors d'un prochain conseil.**

En ce qui concerne la représentation de la municipalité auprès de toutes les autres institutions, les désignations se feront lors du prochain conseil.

Par ailleurs, le conseil municipal, donne, à l'unanimité, un certain nombre de délégations au maire pendant l'exercice du mandat.

## QUESTIONS DIVERSES

### 1/ORGANISATION MUNICIPALE :

- CONSEILS MUNICIPAUX : Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale que, sauf nécessité, les séances du conseil municipal ont lieu les derniers vendredi de chaque mois à 20 heures à la mairie.
- REUNION DE BUREAU : le maire, les adjoints et les conseillers délégués se réunissent chaque vendredi après midi, en mairie.

### 2/PRESENTATION SOMMAIRE DU PLAN DE MANDAT

Pascal PONCET présente sommairement le plan de mandat consistant en grande partie à la conservation de l'acquis (services publics, services aux publics, commerces, artisanat, entreprises...) expliquant qu'il est nécessaire d'avoir un regard attentif et permanent sur ces structures indispensables pour la commune.

Pendant ce mandat, il sera également question :

- de la restauration de la Chapelle Notre Dame du Château selon le programme établi par le cabinet ARCHIPAT qui sera exécuté sur plusieurs années en fonction des priorités techniques et du budget communal
- de la concrétisation du PLU
- du suivi et de l'entretien de l'école, du camping et de la piscine
- de réaliser une maîtrise foncière afin de pouvoir réagir en cas de nécessité
- de l'intercommunalité (intégration d'un nouvel EPCI)
- de la poursuite de l'action de la commune contre l'éolien

### 3/OUVERTURE :

- CAMPING : Le maire annonce à l'assemblée municipale, que, suite aux déclarations du premier ministre le camping municipal pourra ouvrir le 2 juin 2020 avec pour principales obligations le respect des mesures de distanciation sociale.
- PISCINE : Toujours selon les déclarations du premier ministre, la piscine municipale pourrait ouvrir sous réserve de l'élaboration d'un plan sanitaire accepté par Monsieur le sous-préfet. Une réflexion est en cours pour permettre cette ouverture.

### 4/DEROULEMENT MARCHE FORAIN

Le marché forain se déroule actuellement selon un schéma et une configuration accepté par Monsieur le Sous Préfet impliquant les élus afin de faire respecter les contraintes liées à la crise sanitaire.

Des contrôles ont été effectués par les autorités de la sous-préfecture et la gendarmerie.

L'ensemble des élus ayant participé au maintien du respect des mesures imposées par la préfecture réagit à l'unanimité pour signaler le manque de civisme de certaines personnes refusant notamment de respecter le plan de circulation à l'intérieur du marché mettant ainsi ce dernier en péril.

Après plusieurs pistes envisagées (déplacement du marché, rappel des consignes, ...) le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la configuration actuelle jusqu'aux prochaines déclarations du gouvernement (22 juin 2020), de solliciter la gendarmerie pour plus de contrôles, de démarquer les élus chargés de faire respecter le bon déroulement du marché par le port de gilet fluos ....

Emmanuelle BARLERIN et Michel COMPAGNAT seront présents sur le marché le

Les personnes fréquentant le marché sont vivement invitées à respecter les consignes imposées par arrêté préfectoral **et non municipal** au risque de voir le Sous Préfet revenir sur sa décision et fermer le marché pendant cette période de crise sanitaire.

## **5/CONVENTIONS :**

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le maire à signer une convention :

- Avec ENEDIS en raison d'une servitude suite au déplacement d'un poteau béton se trouvant actuellement sur la parcelle AB 377
- Avec l'Education Nationale en raison de la mise en place et de la réalisation, par la commune, d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire permettant ainsi à tous les élèves de reprendre l'école en contre partie d'une aide financière.

## **6/LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020**

Monsieur le maire explique que l'Ecole publique a présenté un dossier afin d'obtenir le « label école numérique 2020 » permettant ainsi à l'école de s'équiper en matériel numérique subventionné à hauteur de 50% par l'éducation nationale.

Monsieur le maire clos la séance en informant que les électro-vannes des arroseurs du terrain de foot ont été changées et que l'installation du chauffage dans le presbytère devrait être terminée le 15 juin 2020.

La séance est levée à 22 H 15